
Adresse de la société populaire d'Antibes (Var) qui repousse les calomnies et jure haine éternelle aux ennemis de la patrie, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire d'Antibes (Var) qui repousse les calomnies et jure haine éternelle aux ennemis de la patrie, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 468-469;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24296_t1_0468_0000_14

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La Société vient de remplir un devoir sacré en rendant à l'innocence attaquée la justice qui lui est due. Que la vertu triomphe, et que la calomnie cesse de l'obscurcir, c'est le vœu de la Société.

WILLAUME (*présid.*), SCHOULLEN (*Secrét.*)
[et une signature illisible].

18

Le conseil-général de la même commune exprime les mêmes sentiments.

Renvoi au comité de salut public (1).

19

La société populaire de Bourges (2) félicite la Convention nationale sur ses travaux et rend compte de la fête civique pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bourges, 1^{er} Therm. II] (4).

Citoyens Représentants

pendant qu'infatigables sur vos chaises curules vous veillez au salut du peuple français[,] quel[,] du haut de la Montagne vous découvrez les complots et les factions, et lancez la foudre sur les factieux, les Sans-Culottes de la Société populaire et régénérée de Bourges saisissent avidement toutes les occasions d'inspirer au peuple l'horreur de la tyrannie, et l'amour ardent de la liberté[,] le soutien des Républiques. Celle de la fête du 14 juillet a produit les plus heureux effets.

Le matin, un orateur a énergiquement rapellé au peuple rassemblé en masse dans le temple consacré à l'éternel, qu'à pareil jour en 1789, il a poursuivi le Despotisme jusques dans ses repaires, les a renversés, et l'a forcé à frémir de leur chute. Le soir, les Citoyens munis d'armes de toute espèce, se sont portés sur la place où avoit été pratiqué un simulacre de Bastille, avec ses pont levis et ses bastions. il les a ataqués et après quelques décharge[s] d'artillerie[,] des murs entiers se sont écroulés avec fracas au milieu des cris de courage, vive la République mille fois répétés. Les ponts levis ont été brisés et abatus et le peuple est entré pour faire justice des partisans et deffenseurs de la tyrannie, et rendre la liberté à ses victimes. il y a de l'éloquence à se taire, quand les expressions sont au dessous des idées qu'on veut rendre; aussi nous ne vous peindrons pas l'effet et l'enthousiasme qu'a produit dans les cœurs des Citoyens l'aspect des Républicains qui ont paru sur les tours en criant Victoire, et en plaçant l'arbre de la liberté! le peuple a prouvé par son enthousiasme son ardeur et ses cris de joye, qu'il étoit sensible au plaisir de voir flotter le Drapeau

(1) P.V., XLII, 156.

(2) Cher.

(3) P.V., XLII, 156.

(4) C 314, pl. 1255, p. 14.

tricolore (le signe de sa rédemption politique) sur des ramparts qui devenoient les échos de l'allégresse, après avoir répété si longtems les gémissemens de l'innocence opprimée.

Une Musique guerrière s'est fait entendre, et a suivi le Peuple sur l'autel de la patrie, et là[,] sous la voute du Ciel, en présence de l'Etre Suprême, il a juré une haine implacable aux tyrans et à la tyrannie, attachement et fidélité à la convention, les vertus, la République, ou la mort. la Musique a fait succeder aux chants de la Victoire, les airs de l'allégresse et a invité le Peuple à la Danse.

Les Citoyens n'ont quitté leurs jeux où a regné la cordialité la plus parfaite que pour prendre la faucille qui devoit achever la moisson, et anéantir par là les coupables espérances des scélérats qui prétendoient la retarder (1).

DENGLIN le jeune (*présid.*), LOUZEAU (*Secrét.*),
BOURDALOUE (*Secrét.*) CADEST (*Secrét.*),
LECLERC (*Secrét.*).

20

La société populaire d'Antibes (2), district de Grasse, repousse les calomnies par lesquelles on vouloit faire suspecter son attachement à la République, jure haine éternelle aux ennemis de la patrie, et invite la Convention à rester à son poste.

[Applaudissements].

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

[Antibes, 10 Mess. II] (4).

Législateurs

Des malveillans ont répandu parmi nous les poisons de la calomnie; Ils ont eu l'impudeur de dire que nous voulions livrer Antibes à ces féroces anglais fugitifs de toulon, à cette nation perfide à laquelle vous avés déclaré une guerre à mort.

Le mépris de l'Indignation suffit pour repousser de semblables atrocités. Les premiers dans le temps où le fédéralisme couvrait le midi, nous acceptames la Constitution Républicaine. qui peut d'ailleurs porter aux Anglais une haine plus juste et plus vigoureuse que nous? Ce sont eux qui, en 1746, bombardèrent 45 Jours notre Commune; Les ruines affreuses qui nous environnent encore nous rappellent sans cesse le souvenir et nous dictent assés haut et le ressentiment et la vengeance

Legislateurs[,] restés au poste que vous occupés et continués avec intrépidité au milieu des orages à affermir le bonheur de la france et celui du monde. Pour nous[,] situés a l'extrémité de la République[,]

(1) De la même main, semble-t-il, que la mention honorable, et en marge du récit de la prise du simulacre de Bastille, cette indication: « Ecrire de ne pas bruler de la poudre inutilement ».

(2) Var.

(3) P.V., XLII, 156. *Audit. nat.*, n° 669; *Rép.*, n° 217; *J. Fr.*, n° 668.

(4) C 314, pl. 1255, p. 15.

nous conjurons tous ses ennemis et nous saurons toujours nous montrer dignes de la Cause Sainte de la Liberté et de l'Egalité.

S. et f.

Les membre du C. de Corresp. de la Sté Républ. d'Antibes :

R. DESGENETTES (*Présid.*), GUIDES (*Comm^{re}*),
PLAUCHEUX, N. GRAILLIER (*Comm^{re}*).

21

Jacques Boutel de la commune de Franqueville, département de l'Eure, offre en don patriotique 27 liv. en numéraire et une ancienne pièce de monnoie frappée en l'année quinze cent, offre de partir après la moisson pour aller joindre ses deux fils qui combattent les ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Franqueville, 24 mess. II*] (2).

« Citoyen,

J'ai[,] le 12 courant, déposé entre les mains du buraliste de la poste de Brionne, une somme de 27 liv. en 4 écus de 6 liv. et un de 3, avec une vieille pièce d'argent, que j'ai adressés au citoyen président de la Convention, pour faire agréer cette petite somme que je donne en dom patriotique pour la deffence de la patrie.

C'était pour lors le citoyen Lacoste qui etait president, il a du recevoir cet argent avec ma lettre; je t'en prie, citoyen président, de lui demander si véritablement il a reçu cette somme, et si il la reçuel[,] qu'il m'honore d'un petit mot de réponse, car je suis fort inquiet de savoir si il a touché au nom de la Convention cette modique somme. S. et F. Ton concitoyen ».

J. BOUTEL.

Voicy mon adresse : jacques Boutel, commune de Franqueville, départem[en]t de l'Eure, à Brionne (3).

[*Franqueville, 12 mess. II*].

« Citoyen président,

Jacques Boutel, âgé de 53 ans, véritable sans-culotte de la commune de Franqueville, département de l'Eure, district de Bernay, canton d'Har-court, né de pauvres parens et sans éducation, a toujours regardé depuis qu'il a acquis un peu de connaissance, les rois et leurs vils courtisans, ainsi que le ci-devant clergé, comme des monstres et les plus cruels ennemis du genre humain. Grâce à l'Etre suprême et à nos respectables représentans, ils sont anéantis ces animaux voraces, et il se persuade très fort que jamais aucun tigre de même nature ne souillerons le territoire de la République française, ou nous avons recouvré notre chère liberté.

(1) P.V., XLII, 156.

(2) C 311, pl. 1233, p. 4 et 5.

(3) Note marginale : « Reçu le bon le 16 Messidor. DU-CROISI ».

Ce n'est pas assez, citoyen président, que j'abhore le nom des rois, je déteste aussi leurs effigies, pourquoi je fais passer à la Convention le peu de numéraire que je possède, qui consiste en 4 écus de 6 liv. et un de 3, avec une autre pièce d'argent portant aussi effigie d'un ancien tiran, fabriqués en 1500 et tant, que j'ai trouvés dans ma mazure le 21 prairial, qui était le lundi de la Pentecôte, vieux stile, en remplissant des ornières, elle se trouva au bout de ma pioche, et je lui brisa[i] la figure, de façon que si le scélérat n'ust pas été mort, je l'ust assommé, et criai aussitôt : vive la République, vive la Convention; fut-il le dernier des tirans, je redoublerais mes coups.

Je t'en prie citoyen président, de faire agréer ce petit don patriotique à nos respectables représentans pour la défence de notre aimable patrie, et pour anéantir au plutôt les tirans coalisés, et leurs esclaves, avec soumission de ma part d'envoyer une plus grande somme qu'and j'en auray gagné; même j'offre mon corps si la patrie en a besoin, après la moisson, pour rejoindre mes deux enfans qui sont partis de la première réquisition, pour les encourager. Quoique d'un âge avancé, je me flatte, pour cette cause, en valloir bien un jeune.

Je t'en prie Citoyen président, de dire à la Convention que l'on méprise, dans nos environs, les jours de décade et que les jours des ci-devant dimanches et fêtes sont pour la plupart des jours de rassemblement et de joye, et je crois que tout ceci dérive du souffle des ci-devant prêtres; les véritables sans-culottes sont hués par cette ligue infernale, qui croient aux fêtes et dimanches et nom à la décade.

Les corps constitués n'ont pas assés de nerf à cet égard, il me semble qu'ils devraient faire dissiper ses rassemblemens sur tout dans ses jours là, et ne leurs permettres de bals et divertissemens que les jours de décade. Il nous faut en ce moment de l'énergie et du courage; ça va, et ça ira toujours bien. S. et F. »

J. BOUTEL.

22

Le citoyen Philippos, commandant la garde nationale d'Aubenton, rend compte du désintéressement du citoyen Jean-Baptiste Martin tisserand, de la commune d'Iviers, qui a remis le secours qu'il recevoit de la République, à raison de ses deux fils, défenseurs de la patrie, pour être distribué à de plus nécessiteux que lui.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*s.d.*] (2).

Citoyens.

Tous les faits qui peuvent servir à propager le patriotisme, le désintéressement ne doivent point être ignorés des représentans

(1) P.V., XLII, 156.

(2) C 314, pl. 1255, p. 16.